SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°124_2025

Nombre de Conseillers en exercice :33 présents : 27 votants : 33	**OBJET : DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023/2024 DU CASINO DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE VINGT SEPT NOVEMBRE,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Julien-en-Genevois dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à L'Arande Salle du Rhône- 24, Grande Rue - 74160 Saint-Julien-en-Genevois - Rez-de-Chaussée, sous la présidence de Madame Véronique LECAUCHOIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/11/2025

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Madame LECAUCHOIS, Monsieur BOUCHET, Madame LOYAU, Monsieur DE SMEDT, Madame ROSSAT-MIGNOD, Madame CHAPPOT, Monsieur CHEVALIER, Madame NICOUD, Monsieur GUILLON, Monsieur DURET, Madame BESSON, Monsieur BANCE, Monsieur JUTEAU, Monsieur OBERLI, Monsieur MIVELLE, Monsieur RUCH, Madame VAN DOOREN, Monsieur GERON, Monsieur CHABARD, Madame GUITAUT, Monsieur TOGNELLI, Monsieur GAURIVAUD, Madame BATTISTELLA, Monsieur DUBEAU, Monsieur PHILIPPARIE, Madame THOMAS-BARD, Monsieur NEVEU

ONT DONNÉ POUVOIR :
Madame LEBAS donne pouvoir à Madame BESSON
Madame SAFONOVA donne pouvoir à Monsieur DURET
Madame MINCONE donne pouvoir à Monsieur GAURIVAUD
Madame BEGON donne pouvoir à Madame CHAPPOT
Madame AMIEZ donne pouvoir à Monsieur JUTEAU
Monsieur SERVANT donne pouvoir à Monsieur NEVEU

Monsieur PHILIPPARIE a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité..

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023/2024 DU CASINO DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

Monsieur Michel DE SMEDT, Maire-adjoint délégué aux Finances, aux Comptes-Publics, au Droit des Sols, à l'Urbanisme Opérationnel et Réglementaire, rapporteur, EXPOSE :

Le Casino de Saint-Julien-en-Genevois est exploité par la SAS Casino de Saint-Julien sous le régime de la Délégation de Service Public (DSP) dont le contrat actuel court du 17 juin 2020 au 16 juin 2040.

L'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le délégataire présente chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public et une analyse de la qualité de service.

Cette obligation trouve sa justification dans l'obligation faite à la Commune de contrôler son délégataire de Service Public pour la bonne exécution du contrat de DSP et de s' assurer que le service est géré de manière équilibrée.

Le rapport d'activités 2023-2024 du Casino de Saint-Julien-en-Genevois a été présenté pour avis à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) le 13 novembre dernier.

Il est nécessaire de présenter ce rapport en séance pour que l'ensemble des Conseillers puissent apprécier les conditions d'exécution du Service Public.

Par ailleurs, il est précisé que ce rapport avec ses annexes est mis à la disposition du public à la Mairie, au Secrétariat Général, après sa présentation devant le Conseil Municipal.

Vu l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'avis conforme de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 13 novembre 2025 ;

Vu le rapport d'activités 2023-2024 du Casino de Saint-Julien tel qu'annexé ;

Vu l'exposé ci-dessus,

OUÏ le RAPPORTEUR en son EXPOSÉ,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal décide :

- **DE PRENDRE ACTE** de la communication du rapport d'activités 2023-2024 du Casino de Saint-Julien-en-Genevois tel que présenté en séance.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Julien-en-Genevois, le 28/11/2025

Le Secrétaire de séance
Pierre PHILIPPARIE

Le Maire,
Véronique LECAUCHOIS

MAIRIE DE SAINT-JULIEN (Haute-Savoie)

Télétransmise le : 2 déc 2025
Publiée le : 2 déc 2025

Annexes :
-Rapport d'activité du Casino 2023-2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Délégation de Service Public

Rapport annuel

Exercice comptable 2023/2024

Sommaire

I – PRESENTATION DE LA SOCIETE DELEGATAIRE page 5

I -1 - REPARTITION DU CAPITAL ENTRE LES ACTIONNAIRES page 6
I -2 - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION page 7
I -3 - LES COMMISSAIRES AUX COMPTES page 8

II – CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

II -1 - CAHIER DES CHARGES page 9
II -2 - AUTORISATION DES JEUX page 9-10
II -3 - AUTRES ACTIVITES page 11-13

III – PRESENTATION GENERALE DE L'ANNEE 2023-2024

III -1 - LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ECOULE page 14
III -2 - LES EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE page 15
III -3 - SYNTHESE FINANCIERE page 16

DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES

IV – RESULTATS DE L'EXERCICE ECOULE

IV -1 - LE CHIFFRE D'AFFAIRES page 18-19
IV -2 - COMPTE DE RESULTAT page 20-22

V – ANALYSE DE LA QUALITE DES SERVICES

V -1 – INDICATEURS page 24
V - 2 – ANALYSE DES RESULATS page 25-31
V - 3 - NOTRE ENGAGEMENT AUPRES DES ASSOCIATIONS page 32
V - 4 – MESURES RELATIVES A L'ADDICTION AU JEU page 33-44
V - 5 – PROCEDURES ET MESURES DE CONTROLE INTERNE EN MATIERE DE LUTTE ANTI BLANCHIMENT page 45-49

ANNEXES TECHNIQUES ET FINANCIERES

- **Convention de délégation du 17/06/2020 au 16/06/2040**
 - Copie du nouveau cahier des charges
 - Copie avenant n°1 modifiant provisoirement les stipulations de l'article 16.1 et 16.2 de la convention en date du 19/02/2019
 - Copie avenant n°2 modifiant la rédaction de l'article 16.2 de la convention en date du 19/02/2019
 - Copie du procès-verbal de la délibération du conseil municipal Adoptant le cahier des charges

- **Autorisation des jeux**
 - Modification offre de jeux 14/02/2024 – augmentation du parc de 6 mas
 - Arrêté ministériel du 22/06/2020
 - Arrêté ministériel du 09/08/2022

- **Décision portant octroi d'un abattement supplémentaire définitif**
- **Décision suite à une demande de crédit d'impôt pour manifestation artistiques de qualité 2022/2023**
 - Organigramme du personnel
 - Liste des Membres du Comité de Direction au 31 octobre 2024
- Extrait KBIS du 06 Novembre 2024
- Extrait répertoire des métiers
- Rapport de gestion du Président à l'A.G. du 16 Avril 2025
- PV de l'Assemblée Générale du 16 Avril 2025
- PV du Conseil d'Administration du 16 Avril 2025
- Comptes annuels arrêtés au 31 octobre 2024 et liasse fiscale
- Rapport des commissaires aux comptes au 31 octobre 2024
- Rapport spécial des commissaires aux comptes au 31 octobre 2024
- Documents annexes :
 - Prélèvements 2023/2024 – Situation mensuelle 2023/2024
 - Registre des observations
 - Classement des Casinos
 - Rapport d'activités Restauration
 - Spécimens de cartes de la restauration
 - Récapitulatif des animations

 - Contribution au développement culturel et touristique de la commune
 - Partenariats divers
 - Décision n°2025-086 du collège de l'ANJ en date du 20 Mars 2025 portant approbation du plan d'actions « prévention du jeu excessif ou pathologique et protection des mineurs »pour l'année 2024
 - plaquettes « ANJ »
 - Modèle limitation volontaire d'accès
 - Factures « fourniture visuel et formations » « conventions de stage et modules de formation CPFC
 - Plaquettes « Adictel »
 - Factures « fourniture visuel et prévention- Adictel »

- Documents garanties professionnelles :
 - Attestations d'assurances correspondantes aux polices d'assurance
 - Attestation certification de caisse
 - Règlement Intérieur
 - Attestation déclarations sociales URSSAF
 - Attestation Q4 délivrée par la Société MATSEC
 - Attestation Q18 délivrée par la Société SOCOTEC
 - Attestation Q19 délivrée par la Société ALPES CONTRÔLES

- Documents entretiens et maintenance courante :
 - Tableau des observations et réserves techniques
 - Rapports et procès-verbaux des organismes chargés des contrôles (Contrôles périodiques des installations électriques, extincteurs, légionellose, gaz, SSI)
 - Fiche de postes – Service technique
 - Fiche de postes – Service entretien
 - Liste des opérations d'entretien et de maintenance

- Documents investissements :
 - Actualisation de l'inventaire des biens mobiliers
 - Etat des acquisitions exercice 2023/2024

Exercice : 2023/2024

I - PRESENTATION DE LA SOCIETE DELEGATAIRE

Dénomination sociale	**CASINO DE SAINT JULIEN**
Forme Sociale	S.A.S
Capital Social	210 420€
Siège Social	Zone de Cervonnex Route d'Annecy **74160 SAINT JULIEN EN GENEVOIS**
Objet Social	CASINO DE JEUX
Président Directeur Général Directeur Responsable	Patrick PEQUIOT
Commissaires aux comptes	Emmanuel QUINIOU

I – 2 – REPARTITION DU CAPITAL ENTRE LES ACTIONNAIRES
Au 31 octobre 2024

CASINO DE SAINT-JULIEN

Société par Actions Simplifiée au capital de 210.420 Euros
Siège Social : Zone de Cervonnex, route d'Annecy
74160 SAINT JULIEN EN GENEVOIS - RCS Thonon les Bains : 490 473 048

I. - REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

NOMBRE DE PARTS SOCIALES 21 042 PARTS SOCIALES DE 10€ NOMINAL

Identité des Propriétaires	Nombre de parts	%
SAS COMPAGNIE DES LOISIRS DES PORTES DE GENEVE	21 042	100

I – 1 – COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 octobre 2024

CASINO DE SAINT-JULIEN

Société par Actions Simplifiée au capital de 210.420 Euros
Siège Social : Zone de Cervonnex, route d'Annecy
74160 SAINT JULIEN EN GENEVOIS - RCS Thonon les Bains : 490 473 048

II. - LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Identité des Administrateurs	Qualité	Fin du Mandat *
M. Patrick PEQUIOT	Président Directeur Général Administrateur	31/10/2027
M. Bernard LAPORTE	Administrateur	31/10/2027
M Denis CHARVET	Administrateur	31/10/2027
M. Jean-Pierre RIVES	Administrateur	31/10/2027
M. Patrick ROUS	Administrateur	31/10/2028
M. Alain TOMASI	Administrateur	31/10/2028

* à l'issue de l'AGO annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le

I – 3 - LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

CASINO DE SAINT-JULIEN

Société par Actions Simplifiée au capital de 210.420 Euro
Siège Social : Zone de Cervonnex, route d'Annecy
74160 SAINT JULIEN EN GENEVOIS - RCS Thonon les Bains : 490 473 048

III. - LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Identité des Commissaires aux Comptes	Qualité	Fin du Mandat *
Sté France Audit Expertise 1 bld Saint-Germain - 75005 PARIS	Titulaire	31/10/2026
M. Emmanuel QUINIOU 62 rue de la Faisanderie - 75116 PARIS	Suppléant	31/10/2026

* à l'issue de l'AGO annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le

II- CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC VALANT CAHIER DES CHARGES

Convention notifiée le 19 Février 2019.

Durée de la convention : 20 ans, période prenant effet à la date d'autorisation délivrée par le Ministère de l'Intérieur, soit le 17/06/2020.

II- 1 – AUTORISATION DES JEUX AUTORISATION

Le Ministère de l'Intérieur accorde à la SAS Casino de Saint-Julien l'exploitation des jeux suivants :

	Tables autorisées	Tables installées	Min. des mises
Roulette Anglaise	2	2	0.50€
Black Jack	2	2	1€
Texas Hold'em Poker	4	4	2€
Omaha poker 4 high	1	0	5€
Ultimate Poker	1	0	2 €
Roulette Anglaise Electronique	Nombre postes autorisés 135	Nombre postes installés 15	0.50 €
Postes multi-jeux Roulette Anglaise Electronique Black Jack Electronique	Nombre postes autorisés 135	Nombre postes installés 8	 0.5 € 2 €
Machines à sous	Machines autorisées 225	Machines installées 114	

Nous rappelons que l'arrêté ministériel du 22 Juin 2020 autorise le renouvellement de l'exploitation des jeux de tables, de la roulette anglaise électronique et des machines à sous du 1er Juillet 2020 au 30 Juin 2025.
Les heures de fonctionnement des jeux sont fixées à quinze heures et cinq heures le lendemain matin. Toutefois, les machines à sous et la roulette anglaise électronique peuvent fonctionner à partir de 10 heures indépendamment des jeux traditionnels.

EXPLOITATION

Jeux de contrepartie, Jeux de contrepartie électronique et jeux de cercle exploités au cours de l'exercice 2023/2024 :

Jeux	Nombre de tables	N° de tables	Minimum pratiqué	Encaisses
Roulette anglaise	2 tables	2-3	2€	40 000 €
Black Jack	2 tables	4-5	5€	25 000 €
Texas Hold'em Poker No limit	4 tables	14-15-17-18	2€/4€	300 €
Postes Multi-jeux Roulette anglaise Black Jack	8 postes	 21 23	 0.5 € 2 €	
Roulette Anglaise Electronique	15 postes	20	0.50 € sur 15 postes	

Jeux automatiques exploités au 31 octobre 2024 : 114 machines à sous. La répartition par dénomination est la suivante :

Nombre de machines	Dénomination
64	0.01 €
32	0.02 €
7	0.20 €
6	0.50 €
5	1.00 €

II- 3 – AUTRES ACTIVITES

❖ **Restauration**

Trois restaurants et une salle de spectacles :

- Bar-restaurant « le Crystal Bar » en salle des machines à sous
- Bar-restaurant « le Maloja » en salle des jeux traditionnels
- Restaurant panoramique « Les Cocottes » ouvert depuis le 28/03/2017. Projet mis en place avec la collaboration Mr Christian CONSTANT.
- Salle « Europe », salle polyvalente pouvant accueillir des réceptions jusqu'à 300 personnes, des concerts, des spectacles.

Horaires d'ouverture :

Restaurant « les cocottes » : ouvert 7j/7 de 12h à 14h30 et de 19h à 23h
Terrasse – bar d'ambiance – Salon pour repas privés

Bar/Restaurant « le Crystal » ouvert 7j/7 de 10h à 02h en semaine et 03h le vendredi et samedi

Bar/Restaurant « le Maloja « ouvert 7j/7 de 20 h à 02h en semaine et 03h le vendredi et samedi

Idéalement situé, notre restaurant « les Cocottes » invite à profiter d'un cadre unique qui allie charme et confort. Avec une vue imprenable sur les montagnes, c'est l'endroit parfait pour une pause gourmande. Notre restaurant bénéficie d'un environnement privilégié qui séduit immédiatement nos clients. Que ce soit pour profiter d'une vue panoramique, se détendre dans un calme ou accéder facilement à un lieu central, notre emplacement est un atout majeur pour une clientèle locale et touristique.

Nous privilégions les produits locaux, frais et de saison pour garantir une authenticité et des saveurs incomparables.

Notre chef et son équipe s'investissent pleinement pour garantir la qualité et la constance de nos plats.

Nous collaborons avec des producteurs locaux engagés dans des pratiques durables.
Nous limitons le gaspillage alimentaire grâce une gestion optimisée des stocks.

Nous continuons à évoluer en restant fidèles à nos valeurs afin de garantir une satisfaction totale à notre clientèle.

❖ **Animation et culture**

Au cours de la saison 2023/2024, plusieurs manifestations artistiques et animations ont été organisées au sein de notre établissement : concerts et jeux gratuits.

Ces animations créent une atmosphère festive et incitent les joueurs à prolonger leur séjour au casino, tout en leur offrant des divertissements variés. Elles permettent aussi de différencier un casino de ses concurrents et de répondre aux attentes d'une clientèle toujours en quête d'expériences nouvelles.

- Mise en place d'une animation spécifique au Texas Holdem poker
- Organisation opération promotionnelles sous la forme d'un jeu « Jeu du fakir »
- Poursuite des animations spécifiques dans la salle des machines à sous : « Bingo – Loto slot – Twist & Cash – Loto Slot – et Puzzle Pod »
- Organisation d'opérations promotionnelles sous la forme d'un jeu « Tournois machines à sous »

Dans le cadre de notre démarche pour demande d'abattement supplémentaire pour l'organisation de manifestations artistiques de qualité, conformément au décret n°2016-838 du 24 juin 2016 (pris en application de l'article 39 de la loi de finances rectificative n°2014-1655 du 29 décembre 2014), nous devons témoigner auprès de la DRAC de la qualité artistique des manifestations entrepris par le Casino.

Les manifestations suivantes témoignent de cet effort :

- Festival « Guitare en Scène » (du 18 au 21 juillet 2024)
- Théâtre « 20 ANS APRES » (17 Novembre 2023)
- Concert « CAMILLE & JULIE BERTHOLLET » (19 Janvier 2024)
- Spectacle « TONY SAINT LAURENT » (23 Février 2024)
- Spectacle « BYRON LEON » (29 Mars 2024)
- Concert « ABBA FEVER» (26 Avril 2024)
- Spectacle « PHILIPPE LELLOUCHE » (24 Mai 2024)
- Concert « THE BEATLES FACTORY » (25 Octobre 2024)

A l'heure du bilan de cette 17éme édition, le festival apparaît comme une réussite aussi bien en termes de fréquentation que de qualité artistique.

Le public a répondu présent pour venir voir en masse ces artistes de légende tels que John Forgerty, Seasik Steve, Chris Isaak, Françis Cabrel, Marcus Miller ou encore Nile Rodgers & Chic.

Comme depuis de longues années, le Casino a maintenu son partenariat avec l'association « Guitare en scène ».

III – PRESENTATION GENERALE DE L'ANNEE 2023-2024

III- 1 – LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ECOULE

- Le 11/01/2024 : Changement d'emplacement de 2 machines
- Le 13/02/2024 : Changement d'emplacement de 8 machines
- Le 14/02/2024 : Augmentation du parc de 108 à 114 machines à sous.
- Le 31/03/2024 : Départ de notre responsable comptable – Mme Laurence
- DEMEUE
- Remplacée par Mr COZIC Sylvain
- Le 23/04/2024 : Changement de jeu sur 10 machines à sous
- Le 13/06/2024 : Changement de jeu sur 2 machines à sous

III- 2 – LES EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- Le 12/11/2024 : Diminution du parc de 114 à 108 machines à sous

- Le 13/11/2024 : Modification des 8 postes multi-jeux (RAE+BJE) en RAE
 : 8 postes
 : Installation d'une table de Black-Jack Electronique 7 postes
 : Destruction de 6 machines à sous
- Le 02/12/2024 : Déplacement de 8 machines à sous
- Le 31/01/2025 : Dépôt du dossier de renouvellement des autorisations de jeux
- Le 10/02/2025 : Diminution du parc de 108 à 103 machines à sous
- Le 11/02/2025 : Augmentation du parc de 103 à 108 machines à sous
- Du 10/03/2025 au 14/03/2025 : Contrôle réglementaire et technique par le service central des courses et jeux

III – 3 – SYNTHESE FINANCIERE

NATURE DES INDICATIONS	Exercice clos le 31/10/21 (N-3)	Exercice clos le 31/10/22 (N-2)	Exercice clos le 31/10/23 (N-1)	Exercice clos le 31/10/24 (N)
I.- CAPITAL EN FIN D'EXERCICE :				
Capital social	**210 420**	**210 420**	**210 420**	**210 420**
Nombre des actions ordinaires existantes	**21 042**	**21 042**	**21 042**	**21 042**
Nombre des actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote) existantes	**0**	**0**	**0**	**0**
Nombre maximal d'actions futures à créer	**0**	**0**	**0**	**0**
Par conversion d'obligations	**0**	**0**	**0**	**0**
Par exercice de droit de souscription	**0**	**0**	**0**	**0**
II.- RESULTATS DE L'EXERCICE :				
Chiffre d'affaires hors taxes	**3 200 818**	**8 264 764**	**10 610 545**	**10 820 988**
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	**213 077**	**1 092 431**	**2 516 351**	**2 832 976**
Impôts sur les bénéfices	**-**	**-**	**-1 500**	**326 432**
Participation des salariés due au titre de l'exercice	**-**	**-**		**107 929**
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissement et provisions	**- 311 027**	**101 519**	**1 187 863**	**830 014**
Montant des bénéfices distribués	**néant**	**120 000**	**300 000**	**700 000**
III.- RESULTATS PAR ACTION :				
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissement et provisions	**-**	**-**	**119.66**	**134.63**
Résultat après impôt, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	**-**	**-**	**56.45**	**39.45**
Dividendes attribués à chaque action		**-**	**14.257**	**33.26**
IV.- PERSONNEL :				
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	**91**	**84**	**88**	**87**
Montant de la masse salariale de l'exercice	**1 581 801**	**2 985 182**	**3 281 460**	**3 257 711**
Montant des sommes versées au titre des charges sociales	**340 832**	**866 255**	**1 085 497**	**1 217 607**

DONNEES

COMPTABLES

ET FINANCIERES

Nous rappelons que les murs du Casino de Saint-Julien sont propriété d'une société tierce.
Le casino de Saint Julien a eu une charge de loyer d'un montant de 637 498.85 euros au titre de l'exercice 2023/2024.

IV – RESULTATS DE L'EXERCICE ECOULE

IV- 1 – LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Le Chiffre d'affaires s'est élevé à la clôture de l'exercice 2023/2024 à la somme de 10 820 988 € contre 10 610 545 € l'exercice précédent, soit une variation à la hausse de 1.98%.
Les grandes masses de notre chiffre d'affaires se répartissent entre les activités jeux et restauration de la manière suivante :

Chiffre d'affaires	N	N-1	N-2
Produit Brut des Jeux Traditionnels	**3 009 116**	**3 125 197**	**2 531 639**
Produit brut Machines à sous	**12 318 719**	**11 981 895**	**10 193 708**
Prélèvement Etat	4 862 625	4 775 101	4 214 652
Contribution RDS	404 401	399 294	335 889
Prélèvement C.S.G	1 628 577	1 448 818	1 207 265
Prélèvement Communal	1 415 403	1 397 530	975 000
PRODUIT NET DES JEUX	**7 847 941**	**7 759 507**	**6 539 906**
CA RESTAURANTI	2 105 765	2 018 529	1 486 593
CA DISCOTHEQUE/SPECTACLE	42 096	31 252	44 055
CA AUTRES	825 185	801 257	194 211
TOTAL DU C.A.	**10 820 988**	**10 610 545**	**8 264 764**

JEUX MAS : Notre parc de 114 machines à sous (au 31 Octobre 2024) nous a permis de réaliser, au cours de l'exercice, un produit brut des jeux (avant prélèvement) de 12 318 719€.

JEUX TRADITIONNELS : Le produit brut « jeux traditionnels » (avant prélèvement), s'élève, à la clôture de l'exercice, à 3 009 116€.

Nos prélèvements se sont élevés à :

- 6 248 600€ sur le produit brut « machines à sous » dégageant ainsi un produit net de 6 070 120€

- 1 231 295€ sur le produit brut « jeux traditionnels » dégageant ainsi un produit net de 1 777 821€.

RESTAURATION/ANIMATION/PRODUITS DIVERS : Le chiffre d'affaires de la **« restauration »**, de **« l'animation »** et **« produits divers (loyer hôtel+frais accessoires location+vente de marchandises+refacturation prestation hôtel) »** s'élève à la clôture de l'exercice à 2 973 047 € HT

ANIMATION ET CULTURE

Notre action dans le domaine de la culture et de l'animation s'est concrétisée par notre partenariat avec l'association « Guitare en Scène » et notre participation au festival organisé les 18,19,20 et 21 juillet 2024. Cette manifestation nous permet de prétendre au bénéfice du crédit d'impôt pour l'organisation de manifestations artistiques de qualité.

Nos diverses organisations artistiques 2022/2023 comme les spectacles et les concerts de « JOHN CORABI », « KAZ HAWKINS », « CHRISTELLE CHOLLET », « YAROL POUPAUD », « MAGALI RIPOLL » et « AYNSLEY LISTER » nous ont permis de prétendre aussi au bénéfice de l'article 34, abattement pour manifestation artistique de qualité. Il a été accordé au casino un crédit d'impôt de 108 787 euros

Des concerts, des spectacles, soient 8 animations, ont été organisés tout au long de cet exercice 2023/2024.

Coût total pour l'ensemble des cachets et partenariats : **162 716** € HT.

Coût total pour l'ensemble des charges d'exploitation de l'animation, frais de publicité et communication : **54 092** € HT

IV- 2 – COMPTE DE RESULTAT

Evolution en % par rapport à l'exercice précédent

	Exercice N	Exercice N-1	Variation en %	Exercice N-2
. PNJ	7 847 941	7 759 507	1.14%	6 539 906
. Restauration	2 105 765	2 018 529	4.32%	1 486 593
. Produits de la discothèque/Spectacle	42 096	31 252	34.70%	44 055
. Autres activités	825 185	801 257	2.99%	194 211
. Autres produits d'exploitation	275 308	152 598	80.40 %	247 890
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**11 096 295**	**10 763 143**	**3.10%**	**8 512 654**
. Achats Marchandises & Matières premières	587	-	100.00%	267
. Variations stock marchandises & M.P	763 919	720 152	6.08%	488 674
. Achats Marchandises & Matières premières	-6 700	-16 616	59.68	2 580
. Variations stock marchandises & M.P	2 553 468	2 489 719	2.56%	2 256 180
. Autres achats et charges externes	399 153	398 522	0.16%	394 589
. Impôts, taxes et versements assimilés	3 257 711	3 281 460	-0.72%	2 985 182
. Salaires et traitements	1 217 607	1 085 497	12.17%	866 255
. Charges sociales	1 343 343	1 333 074	0.77%	1 080 695
. Dotation aux amortissements	0	0	0.00%	0
. Dotation aux dépréciations	225 257	10 412	166.49%	15 276
. Dotation aux provisions	424 776	477 300	-11.00%	279 606
. Autres charges	**10 179 121**	**9 779 520**	**4.10%**	**8 369 304**
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	917 173	983 623	-6.76%	143 350
RESULTAT D'EXPLOITATION	188 765	44 031	328.71%	-39 402
RESULTAT FINANCIER	158 439	158 710	-0.17	-2 429
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-107 929	-	-	-
Participation des salariés	-326 433	-1 500	-	-
Impôts sur les sociétés	**830 014**	**1 187 863**	**-30.13**	**101 519**
RESULTAT NET				

Nous vous précisons que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes méthodes que les années précédentes.
Après prise en compte, du résultat exceptionnel de 158 439 €, de l'impôt sur les sociétés de 326 433€, de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise de 107 929€, l'exercice clos le 31 Octobre 2024 se traduit par un bénéfice de 830 014 € contre 1 187 863 € l'exercice précédent.

MASSE SALARIALE ET EFFECTIF

Au cours de l'exercice clos le 31 Octobre 2024, le montant des traitements et salaires s'élève à 3 257 711 € contre 3 281 460 € l'exercice précédent, soit une variation à la baisse de 0.72 %.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 1 217 607€ contre 1 085 497€ l'exercice précédent, soit une variation à la hausse de 12.17 %.

EFFECTIFS PRESENTS AU 31/10/2024

Le fonctionnement des différents services est assuré par 87 salariés y compris 4 apprentis. Le tableau ci-dessous indique la répartition par secteur d'activité et catégorie professionnelle.

	NON CADRE			AGENT DE MAITRISE			CADRE		
	hommes	femmes	total	hommes	femmes	total	hommes	femmes	total
Directeur Responsable (sans contrat travail)							1	0	1
MCD							5	2	7
Jeux de table	15	3	18		1	1	1	1	2
Machines à Sous	0	6	6	1	3	4	0	0	0
TOTAL JEUX	**15**	**09**	**24**	**1**	**4**	**5**	**7**	**3**	**10**
Bar-Restaurant	21	8	29	1		1	1		1
Administration	1	1	2					4	4
Technique	1		1				1		1
Accueil/Sécurité	5	2	7						
Autres	2	0	2						
TOTAL HORS JEUX	**30**	**11**	**41**	**1**		**1**	**2**	**4**	**6**
TOTAL GENERAL	**45**	**20**	**65**	**2**	**4**	**6**	**9**	**7**	**16**

POURBOIRES

		Valeurs		
		Exercice N	Exercice N-1	Exercice N-2

Effectif au pourboire Jeux	Au 31 octobre	22	23	18
Pourboires JEUX	Masse Annuelle	227 879	231 615	138 727

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 10 179 121€ contre 9 779 520€ l'exercice précédent, traduisant une variation à la hausse de 4.10%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 917 173€ contre 983 623€ pour l'exercice précédent, traduisant une variation à la baisse de 6.76%.

Quant au résultat courant avant impôt, tenant compte du solde de 188 765€ de produits et frais financiers, il s'établit à 1 105 937€ contre 1 027 653€, l'exercice précédent.

L'article 34 hôtelier nous a permis de bénéficier d'un montant de 518 938 euros de crédit d'impôt sur l'exercice 2023/2024

ANALYSE

DE LA QUALITE

DU SERVICE

V – ANALYSE DE LA QUALITE DES SERVICES

V - 1 – INDICATEURS

Indicateurs de mesure de qualité	Définition	Valeurs		
		Exercice N	Exercice N-1	Exercice N-2
Entrée jeux	Par an (166 jours ouverture N-2	105 440	108 405	87 724
Nbre Mas 31/10		114	108	112
PBJ MAS/JOUR	Moyenne jour par machine	297 €	297 €	249 €
Restauration	Nbre couverts	51 199	49 145	37 658
	Ticket Moyen TTC	51	51	51
	Pourboires sur CB	13 113.82	11 348.16	-

V - 2 – ANALYSE DES RESULTATS

Au cours de l'exercice concerné, 105 440 entrées ont été enregistrées, soit une baisse de 3% par rapport à l'exercice précédent.

L'augmentation de 1.46% du PBJ dans un contexte de baisse de 3% de la fréquentation démontre une solide gestion de nos opérations et une bonne fidélisation des joueurs réguliers.
Cependant, la baisse de fréquentation reste préoccupante à moyen et long terme, car elle pourrait limiter la croissance future si elle n'est pas inversée rapidement.

Il est urgent que nous nous réinventions pour faire revenir dans notre établissement une clientèle jeune.

Proposer des soirées thématiques, des cocktails exclusifs et des espaces conviviaux.

Parce qu'aujourd'hui, le monde des casinos, c'est bien plus que du jeu, il est essentiel de moderniser l'image de notre casino, diversifier l'offre et créer des expériences attractives.

JEUX MAS : Notre parc de 114 machines à sous (au 31 Octobre 2024) nous a permis de réaliser, au cours de l'exercice, un produit brut des jeux (avant prélèvement) de 12 318 719€ contre 11 981 895 € l'exercice précédent, soit une variation à la hausse de 2.81%.

JEUX TRADITIONNELS : Le produit brut « jeux traditionnels » (avant prélèvement), s'élève, à la clôture de l'exercice, à 3 009 116€ contre 3 125 197 € l'exercice précédent, soit une variation à la baisse de 3.71%.

Ce sont toujours les machines à sous qui taillent la part du lion du produit brut des jeux global. Elles en captent 80.37%, les jeux de tables traditionnels (roulette anglaise/black-jack) 5.74% , le jeu de cercle (texas hold'Em Poker) 5.05% .

Le jeu de la roulette anglaise électronique et le black-jack électronique représentent 8.84% et connait toujours une progression.

La répartition du produit brut des jeux montre une domination écrasante des machines à sous, qui captent 80.37 % des recettes. Cette prépondérance peut s'expliquer par plusieurs facteurs. Tout d'abord, les machines à sous sont largement accessibles et attrayantes pour une clientèle variée, notamment en raison de leur simplicité d'utilisation, de leur caractère immédiat et des faibles mises initiales nécessaires pour jouer. De plus, elles offrent une diversité d'options et de thématiques qui les rendent particulièrement populaires, contribuant ainsi à leur suprématie.

En comparaison, les jeux de tables traditionnels, comme la roulette anglaise ou le black-jack, ne représente que 5.74 % du produit des jeux. Cette différence s'explique notamment par des barrières à l'entrée plus importantes : ces jeux demandent des connaissances ou des stratégies spécifiques, ce qui peut décourager certains joueurs.

Le jeu de cercle a représenté près de 5.05% du produit brut global des jeux. Bien que leur contribution soit relativement modeste par rapport aux autres catégories, le jeu de cercle offre une expérience unique pour les joueurs. Des initiatives visant à diversifier l'offre de jeux de cercle et à attirer de nouveaux publics pourraient potentiellement augmenter leur impact financier

Le segment intéressant est celui des jeux électroniques, tels que la roulette anglaise électronique et le black-jack électronique, qui représente 8.84 % du produit brut global des jeux et continuent de progresser. Cette évolution s'inscrit dans une tendance d'automatisation et de modernisation du secteur, qui attire une clientèle plus jeune et adepte des nouvelles technologies. Ces jeux combinent le dynamisme des jeux traditionnels et l'accessibilité des interfaces électroniques, ce qui contribue à leur popularité croissante.

Cette répartition met en lumière la diversité des comportements des joueurs et l'évolution du marché des jeux d'argent. La prédominance des machines à sous montre leur capacité à séduire une clientèle large et fidèle, tandis que la montée en puissance des jeux électroniques reflète une adaptation du secteur aux évolutions technologiques et aux attentes des nouvelles générations. Les jeux de table traditionnels et le poker, bien que moins dominants, conservent leur place en tant qu'offres complémentaires, répondant à une demande plus ciblée.

ETAT DES OUVERTURES DE TABLES/ EXERCICE 2023/2024			
Tables de Jeux	Total jours ouvertures	Total de NPF	Total jours fermetures
RA N° 2-3	423	40	269
BJ n°4-5	378	2	352
THP N° 14-15-17-18	904	1	559

Les résultats des jeux

Produit brut des jeux			
	ANNEE N	ANNEE N-1	VARIATION %
MACHINES A SOUS	12 318 719.37	11 981 894.55	2.81 %
JEUX ELECTRONIQUES			
Roulette Anglaise Electronique	1 301 745.00	1 157 902.25	12.42 %
Black Jack Electronique	53 801.75	18 469.00	191.31 %
JEUX DE CONTREPARTIE			
Roulette Anglaise	373 547.00	422 395.00	-11.56 %
Black-Jack	505 549.50	628 933.50	-19.62 %
JEUX DE CERCLE			
Texas Holdem Poker	774 472.50	897 497.50	-13.71%
TOTAL PBJ	15 327 835.12	15 107 091.80	1.46%

Les résultats obtenus ont permis à notre établissement de se situer à la 64ème place dans le classement national des casinos pour la saison 2023/2024 (62ème place en 2022/2023).

Variation des résultats des jeux par rapport au montant total PBJ

Produit brut des jeux par secteur		
MACHINES A SOUS	12 318 719.37	80.37%
Roulette Anglaise Electronique	1 301 745.00	8.49%
Black Jack Electronique	53 801.75	0.35%
Roulette Anglaise	373 547.00	2.44 %
Black-Jack	505 549.50	3.30%
Texas Holdem Poker	774 472.50	5.05%
TOTAL PBJ	**15 327 835.12**	**100 %**

La restauration

CA HT PAR POINT DE VENTES			
	ANNEE N	ANNEE N-1	VARIATION %
RESTAURATION			
Bar des MAS Crystal	228 794	248 332	-7.87 %
Rest.Bar des JEUX Maloja	84 347	87 871	-4.01 %
Restaurant Les Cocottes	1 788 559	1 665 915	7.36 %
Salle Europe Salle Spectacle	4 065	16 411	-57.76 %
CA REST/BAR	2 105 765	2 018 528	4.32 %
ANIMATION			
Salle Spectacle	42 096	31 252	18.54%
CA DIVERS	825 185	801 257	2.99%
TOTAL CA	2 973 046	2 851 038	4.28%

Le chiffre d'affaires HT de la restauration réalisé au cours de l'exercice 2023/2024 dans les 5 points de vente de notre établissement s'élève à 2 105 765 € soit en augmentation de 4.32% par rapport à l'exercice précédent.

Cette augmentation représente une croissance légère par rapport à l'année précédente.

Au cours de la saison 2023/2024, l'analyse les performances des trois restaurants ont montré des résultats contrastés en termes de chiffre d'affaires et de fréquentation.

- Le restaurant « Les Cocottes » se démarque par une double progression, avec une augmentation de 7.36 % de son chiffre d'affaires et de 2 858 couverts supplémentaires par rapport à la période précédente. Cette performance reflète une stratégie efficace,

marquée par des initiatives telles que l'amélioration de la qualité de service, la diversification des menus et le lancement de nouveaux plats, qui ont permis d'attirer une clientèle plus nombreuse et d'augmenter le panier moyen par client à 50 euros.

- Le restaurant « Le Maloja » affiche une baisse de 4.01 % de son chiffre d'affaires, accompagnée d'une diminution de 435 couverts. Cette baisse pourrait indiquer une perte de fidélisation. Une analyse approfondie des préférences des clients et des ajustements dans l'offre pourrait contribuer à inverser cette tendance.

- Le restaurant « Le Crystal » quant à lui, enregistre une baisse de 7.87% de son chiffre d'affaires, couplée à une diminution de 369 couverts. Cette double contraction met en évidence un recul de la fréquentation et de la dépense moyenne par client, suggérant la nécessité d'une réflexion stratégique pour redynamiser l'attractivité du Crystal.

L'animation

Nous joignons à ce dossier l'état détaillé des dépenses (hors taxe) en matière d'animation qui permet d'apprécier le coût des animations durant cette saison 2023/2024.

Notre participation au festival « **Guitare en Scène** » s'élève à **95 000 €**. Ce festival, de dimension internationale qui regroupe les plus grands artistes guitaristes du monde s'est déroulé du 18 au 21 juillet 2024 à Saint-Julien en Genevois.

En annexe, copies des factures « Guitare en scène » du 30/11/2023 – 30/04/2024 et 12/06/2024

Copie cachet artiste soirée des partenaires du 14/03/2024

Nous complétons le dossier animation de la dite saison des commentaires suivants :

Le coût des divers cachets et salaires des artistes qui se sont produits dans nos locaux du 01/11/2023 au 31/10/2024 s'élève à **162 716 €** Il convient d'ajouter à ces sommes les frais directs occasionnés par ces prestations : frais de transport, d'hébergement, de repas des artistes, des frais techniques et de la SACEM s'élevant à **40557 €**.

Coût total pour l'ensemble des charges d'exploitation de l'animation : **203 273** € HT

Somme à laquelle il convient d'ajouter les frais de publicité et communication engagés pour ces animations, soit **13 535 €**

Total des dépenses, inclus coût publicité et communication, consacrées à la culture et à l'animation pour l'exercice 2023/2024 : 216 808 € HT.

De nouvelles animations internes ont été mises en place :

Concernant les animations, nous avons mis en place des opérations promotionnelles comme :

- « Jeu du fakir » du 26/12 au 07/01/2024
- « Tournois machines à sous » les 27 & 28 décembre 2023
- Animation spécifique au jeu du texas hold'em poker qui a débuté le 01/11/2023 et se poursuivra jusqu'au 31/12/2024.
- Les bonus : à chaque joueur qui a un « carré » servi, nous remettons un bon pour une cave à 100€.
- « Loto de noël » le 25 décembre 2023
- « Ticket gagnant » les 03 et 04 janvier 2024
- « Jeu spécial Saint Valentin » du 12 au 16 février 2024

Animation au titre du cahier des charges

Il convient également de prendre en considération la subvention au titre de l'article 6 du cahier des charges. Cette subvention, en soutien à la politique municipale en matière d'activités culturelle et touristique est indexée sur le produit net des jeux. Le montant de cette subvention pour l'exercice 2023/2024 s'élève à **78 479.41 €**.

NOTRE ENGAGEMENT AUPRES DES ASSOCIATIONS

- **LA SAVOYARDE Open Golf 2024**

L'association a à cœur d'apporter son soutien à des actions sociales en faveur des défavorisés.

Notre participation à hauteur de 3 000€

- **ASSOCIATION AMICALE DES SAPEURS POMPIERS**

Fire « Color » est un événement organisé pour la seconde fois par l'amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint-Julien en Genevois qui est une association « loi 1901 » rattachée au centre de secours de Saint-julien.
L'association est constituée de 40 membres, sapeurs – pompiers volontaires ou professionnels, anciens sapeurs-pompiers. Elle a pour objet d'améliorer le confort des agents du centre de secours (aménagement de la caserne, soutien en cas d'accident...)

Notre participation à hauteur de 2 000€

- **FESTIVAL ANTIBROUILLARD**

Festival d'arts vivants : le festival Antibrouillard près d'une vingtaine d'événements : théâtre, comédie musicale, danse, musique, chant, exposition de peinture.

Notre participation à hauteur de 1 500 €

L'ordonnance du 2 octobre 2019 réformant la régulation des jeux d'argent a confié à l'Autorité nationale des jeux la gestion du fichier des interdits de jeux au titre de ses missions de prévention du jeu excessif. Cette nouvelle mission, jusqu'à présent dévolue au Ministère de l'intérieur, s'est mise en place depuis le 11 janvier au sein de leur service.
Aujourd'hui, plus de 38 000 personnes sont inscrites au sein de ce fichier, selon trois types d'interdiction de jeux : volontaire, administrative ou judiciaire.
Dans le cadre de ce transfert de gestion, l'ANJ a procédé à une refonte complète du processus d'interdiction volontaire de jeux afin de proposer aux joueurs en difficultés un nouveau parcours d'inscription. En effet, jusqu'à présent, toute personne souhaitant s'interdire volontairement devait se rendre dans un commissariat de police pour un entretien avec un correspondant local du Service Central des Courses et Jeux afin de finaliser son inscription au fichier. Le délai moyen était d'environ un mois et demi.
Dans une volonté de réduire le délai d'inscription et de rendre la démarche moins culpabilisante pour le joueur, l'ANJ propose un nouveau service en 3 étapes :

1. Le joueur fait sa demande d'interdiction sur le service en ligne www.interdictiondejeux.anj.fr
2. L'ANJ prend contact avec le joueur rapidement par téléphone afin de vérifier son identité
3. Une fois l'identité vérifiée, l'ANJ confirme l'inscription avec l'envoi d'un courrier.

Avec ce nouveau dispositif, l'ANJ souhaite réduire le délai effectif d'inscription à une à deux semaines.

L'interdiction volontaire de jeux est valable pour une durée de trois ans minimum. Au terme de ce délai, si le joueur estime ne plus avoir besoin de cette mesure, il peut faire une demande de levée d'interdiction sur le service en ligne. Après vérification de sa demande par l'ANJ, il recevra la confirmation de sa levée d'interdiction.

Plans d'actions annuels en vue de prévenir le jeu excessif et le jeu des mineurs

Les casinos de jeux doivent élaborer en fin d'année au sein d'un document unique :

- Un bilan des actions réalisées au cours de l'année N dans le cadre de la prévention du jeu excessif ou pathologique et la protection des mineurs ;
- Un plan d'actions prévu pour l'année N+1, qui comprend les objectifs affichés, les mesures à mettre en œuvre pour l'année à venir.

Mesures prises dans le cadre de la prévention de l'abus de jeux

Afin de mieux appréhender les problèmes de nos clients souffrants de cette pathologie addictive aux jeux, une nouvelle fiche « mise ANPR/Réintégration »plus détaillée sera créée et mise en place. Cette fiche devra être remplie obligatoirement
par le joueur en difficulté en présence d'un membre du comité de direction. Ces fiches seront archivées dans le bureau des membres du comité de direction des machines à sous.

Afin de se mettre en conformité avec le Code de la Sécurité Intérieure qui précise que « les casinos doivent d'abstenir d'adresser toute communication commerciale directe aux joueurs interdits de jeu », il a été créé un fichier Excel « Listing model interdit commercial » qui par comparaison nous permettra de supprimer de nos listings commerciaux tout interdit national qui pourrait s'y trouver.

Les actions suivantes devront notamment être mises en œuvre dans 4 domaines :

- En matière de prévention du jeu des mineurs
- Renforcer l'information sur l'interdiction de jeu des mineurs sur tous les supports de jeu et de communication, notamment via un logo standardisé et plus visible
- Renforcer les dispositifs de détection des tentatives du contournement de l'interdiction de jeux des mineurs et l'évaluation des procédures déployées.

« En matière d'identification et d'accompagnement des joueurs excessifs »

- Mettre en place des systèmes d'alerte pour détecter au plus vite les pertes de contrôle manifestes
- Définir des dispositifs de détection de joueurs excessifs en documentant les seuils de détection retenus
- Améliorer le suivi des joueurs
- Renforcer la diversification des mesures d'accompagnement et les adapter davantage au niveau de risques identifié (en particulier les joueurs les plus vulnérables)

« En matière d'information des joueurs »

- Evaluer a priori et a posteriori les risques d'addiction et de jeu des mineurs de chaque offre de jeu
- Le cas échéant, définir a priori des mesures d'atténuation des effets dommageables et évaluation a posteriori du caractère addictif.

« En matiére d'information des joueurs »

- Mieux distinguer les campagnes de sensibilisation au jeu excessif des communications commerciales, en assurant la promotion des outils de modération et de protection, et en réservant celles-ci uniquement aux seuls clients

Par ailleurs, il est demandé à tout le personnel des salles de jeux de porter une attention particulière aux clients susceptibles de présenter des signes d'addiction ou de détresse liés aux jeux.

- **Notre engagement avec la Société ADICTEL**

Dans le cadre de la prévention du risque de dépendance aux jeux, nous maintenons notre engagement avec la Société ADICTEL – 143 rue de Saussure – 75017 Paris. Cet engagement, à protéger les joueurs en difficulté et à promouvoir la notion de jeu responsable, est concrétisé par l'affichage dans les salles de jeux de la chartre professionnelle contre l'abus de jeu élaborée en 2003 par les syndicats représentant la profession.

Des plaquettes d'information sont en permanence à disposition de nos clients en divers points de notre établissement : hall d'accueil, caisse jeux traditionnels, caisse machines à sous.

Des tests sous forme de questionnaires simples ont pour but de sensibiliser le joueur sur son degré de dépendance au jeu.

Un site internet Adictel et un numéro vert gratuit sont à disposition des clients 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 pour obtenir, en toute confidentialité, informations et aide.

Suite à cette première démarche, un rendez-vous est alors pris avec le membre du comité de direction, qui a, au préalable, reçu une formation spécifique dans l'accompagnement et l'aide aux personnes dépendantes. Cette aide peut se concrétiser par un suivi psychologique, voire une incitation à demander l'interdiction d'accès dans les casinos auprès des autorités compétentes.

- **Formation à la détection et sensibilisation aux jeux excessifs**

Conformément à l'article 15 de l'arrêté du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos, tout employé de jeux nouvellement agréé bénéficie d'une formation à la détection des personnes en difficulté avec le jeu.

Afin de respecter le délai de formation de quatre-vingt-dix jours pour tout employé de jeux nouvellement agrée, nous avons fait l'acquisition du support audiovisuel réalisé par le Centre de Formation des Casinos, avec le soutien de la société ADICTEL.

- **Synthèse plan d'actions 2023**

En 2023 tous les employés ont bénéficié d'un formation TRACFIN et d'une formation ADDICTION, suite à la mise en place d'une nouvelle plateforme de formation dématérialisée via le site internet « centre de formations des casinos » distillé par Mr DESCORMIER ;
49 personnes formées au total (100% du personnel des jeux, sécurité et accueil clientèle)
Dont 18 formations initiales TRACFIN ET ADDICTION et 31 remises à niveau.
Les objectifs sont :

- Acquérir les connaissances nécessaires en matière de détection de lutte contre le blanchiment d'argent et de prévention contre l'addiction et détection de joueurs en difficultés.
- Savoir suivre les comportements clients par le personnel des salles de jeux (croupier, assistante clientèle, caissier, chef de partie, accueil et sécurité)
- Intégrer la notion de jeu responsable
- Identifier les réflexes et comportements à adopter et ceux à proscrire en matière de jeu responsable
- Rapprochement avec nos procédures TRACFIN

Concernant l'abus de jeux, nous avons actuellement 3 organismes dédiés que nous mettons à disposition des clients ANJ – JOUEUR INFO SERVICE – ADDICTEL

Les joueurs sont informés par affichage sur l'abus de jeux avec des flyers mis à disposition des clients ainsi que de nombreuses TV qui diffusent l'affichage gouvernemental réglementaire « jouer info service »

Chaque machine à sous, via leur braket vidéo informe aussi les clients

Affichage réglementaire de l'article 35 de l'arrêté du 14 mai 2007 est affiché à l'entrée du casino et sur le site internet.

Mise en place d'un onglet « EVALUJEU » sur le site internet du casino redirigeant les clients sur un site internet afin d'évaluer leur façon de jouer et les mettre en garde sur leur pratique de jeux.

Modification et amélioration du formulaire client de LVA en rapport avec le formulaire de l'anj et de son guide pratique.

- **Synthèse plan d'actions 2024**

- Mise en place de deux écrans spécifiquement dédié à la prévention avec en diaporama : ANJ, Joueurs info service, Adictel. Un à l'accueil et un à côté des caisses

- Description des dispositifs d'information et message de prévention à l'intérieur du casino ou club de jeux (parcours clients), incluant les supports de jeux et la manière dont ils ont été élaborés

- Mise à jour logiciel MCC au contrôle des entrées afin d'intégrer les différentes LVA et de procéder à une vérification automatisée du solde de crédit de LVA
- Mise en place du contrat LVA fourni par l ANJ

- Mise en place de QR code autocollant (4 cm * 4cm) « JEUX RESPONSABLE » collés sur chaque machine à sous ainsi que sur chaque table de jeux, ainsi qu'au niveau des espaces de repos et sur chaque porte intérieur des toilettes.
- Mise en place de QR code autocollant (10cm * 10cm) « JEUX RESPONSABLE » collés devant les différentes caisses aux machines à sous et aux jeux traditionnels, ainsi que dans chaque fumoir du casino.
- Mise en place d'un questionnaire dépliant d'auto évaluation sous forme de flyers (13 cm * 20 cm) disposé devant toutes les caisses, aux espaces de repos et au bars
- Intégration dans le message d'attente téléphonique d'un message spécifique sur l'addiction
- Mise en place d'un document papier de trois pages à destination de la clientèle ayant un proche en difficulté avec le jeu (à disposition des MCD sur demande du client)
- Mise en place d'un bureau dédié ANJ pour la gestion du jeu excessif et les rendez-vous des clients
- Mise en place d'un grand affichage général aux machines à sous et au jeux traditionnel concernant le jeu excessif
- Une nouvelle formation « référent jeux » a été suivi par tous les MCD

- Description des dispositifs d'information sur le site internet et les réseaux sociaux

- Aucun changement par rapport à l'année précédente

- Description des actions de communication pro-active en direction des joueurs en matière de sensibilisation au jeu excessif ou pathologique (campagne de sensibilisation, spots vidéos, au sein des communications commerciales...)

- Sur le site internet du casino :
- Nouveau lien pour « joueurs-info-service »
- Nouvel onglet « evalujeu » qui renvoie au test ANJ pour évaluer sa pratique de jeux
- Nouveau lien pour faire notre questionnaire d'auto évaluation (le même que les flyers)
- Nouveau lien renvoyant à une note dédiée à savoir comment agir efficacement lorsque l'on a un proche en difficulté.
- Nouvel onglet permettant de prendre directement rendez-vous par email avec notre référent jeu

- Actions prévues pour l'année à venir

- Mise en place d'un onglet « jeux responsable » sur l'application RH dédié à tous les employés pour une meilleure circulation de l'information sur le jeu responsable actuelle et à venir

- Mise en place d'une formation continue (nouveau module) pour l'ensemble des employés par le biais du CFP

- Description des actions supplémentaires visant à modérer la pratique des joueurs (en complément du cadre réglementaire)

- Mise en place de QR code autocollant (4 cm * 4cm) « JEUX RESPONSABLE » collés sur chaque machine à sous ainsi que sur chaque table de jeux, ainsi qu'au niveau des espaces de repos et sur chaque porte intérieur des toilettes.
- Mise en place de QR code autocollant (10cm * 10cm) « JEUX RESPONSABLE » collés devant les différentes caisses aux machines à sous et au jeux traditionnels, ainsi que dans chaque fumoir du casino.
- Mise en place d'un questionnaire dépliant d'auto évaluation sous forme de flyers (13 cm * 20 cm) disposé devant toutes les caisses, aux espaces de repos et au bars
- Intégration dans le message d'attente téléphonique d'un message spécifique sur l'addiction
- Mise en place d'un document papier de trois pages à destination de la clientèle ayant un proche en difficulté avec le jeu (à disposition des MCD sur demande du client)
- Mise en place d'un bureau dédié ANJ pour la gestion du jeu excessif et les rendez-vous des clients
- Mise en place d'un grand affichage général aux machines à sous et aux jeux traditionnels concernant le jeu excessif
- Une nouvelle formation « référent jeux » a été suivi par tous les MCD
- Une fiche addiction est systématiquement faite avec un contrat de LVA

- Actions prévues pour l'année à venir

- Renforcement de la formation et de l'information des employés et MCD
- Création d'un fichier descriptif des demandes de l'entourage

- **MESSAGES DE MISE EN GARDE SUR LES RISQUES LIE AU JEU EXCESSIF OU PATHOLOGIQUE**

- Description des modalités d'affichage du message de mise en garde sur tout support de jeu et communications commerciales

- Mise en place d'un questionnaire dépliant d'auto évaluation sous forme de flyers (13 cm * 20 cm) disposé devant toutes les caisses, aux espaces de repos et au bars

- Mise en place de QR code autocollant (10cm * 10cm) « JEUX RESPONSABLE » collés devant les différentes caisses aux machines à sous et au jeux traditionnels, ainsi que dans chaque fumoir du casino.
- Mise en place de QR code autocollant (4 cm * 4cm) « JEUX RESPONSABLE » collés sur chaque machine à sous ainsi que sur chaque table de jeux, ainsi qu'au niveau des espaces de repos et sur chaque porte intérieur des toilettes

- Intégration dans le message d'attente téléphonique d'un message spécifique sur l'addiction

- Description du dispositif d'identification utilisé par le personnel en salle
- Aucun changement par rapport à l'année précédente

- Description du dispositif d'identification basé sur les données de jeu (source des données exploitées, indicateurs, méthode de détection employée, ...)

- Utilisation des données de jeux des clients :
- Drop en hausse
- Fréquence de visite en hausse
- Alerte insertion (pour les MAS)

- Modalité de traitement des demandes de l'entourage

- Mise en place d'un document papier de trois pages explicatif à destination de la clientèle ayant un proche en difficulté avec le jeu (à disposition des MCD sur demande du client)

- Méthode d'analyse et d'évaluation du niveau de risque pour identifier les joueurs

- Aucun changement par rapport à l'année précédente

- Actions prévues pour l'année à venir

- Création d'une fiche POST LVA à remplir lors de l'entretien de réintégration avec le client
- Réévaluation de la situation du client réintégré tous les 6 mois

- **ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI DES JOUEURS**
 Mesures spécifiques prises pour mettre en œuvre la prescription
- IDEM

- Modalités de suivi des joueurs identifiés

- Création d'une fiche POST LVA à remplir lors de l'entretien de réintégration avec le client

- Réévaluation de la situation du client réintégré tous les 6 mois

- Actions prévues pour l'année à venir

- Nous sommes en relation avec une association d'aide aux joueurs ; « association addiction France » Qui souhaite nous proposer une formation psychologique spécifique pour les MCD afin d'aller à la rencontre des clients détectés en abus de jeux sans les ne froisser ni les déranger et surtout sans empiéter sur leur vie privée....

- **DISPOSITIF DE LIMITATION VOLONTAIRE D'ACCES**

- Mesure spécifique prise pour mettre en œuvre la prescription

- Mise à jour logiciel MCC au contrôle des entrées afin d'intégrer les différentes LVA et de procéder à une vérification automatisée du solde de crédit de LVA

- Description des modalités de mise en œuvre de LVA et modalités de contrôles effectués aux entrées. Description de la distinction entre la LVA et la liste ANPR

- Distinction de durée maximale faite entre l ANPR et la LVA

- 1 AN maximum pour toute forme de LVA
- 3 ANS maximum pour un ANPR

- Actions menées auprès du joueur à partir de sa demande de LVA

- Aucun changement par rapport à l'année précédente

- Description des actions menées à destination des joueurs souhaitant rejouer à l'issue de la LVA

- Un entretien de réintégration post LVA est réalisé par le MCD présent et une fiche POST LVA est remplie avec le client
- Réévaluation de la situation du client réintégré tous les 6 mois

- **DISPOSITIF D'INTERDICTION VOLONTAIRE DE JEUX**

- Actions de communication et d'information auprès des joueurs : affichage du dispositif, modalités d'orientation et d'accompagnement des joueurs souhaitant s'interdire...

- Mise en place de QR code autocollant (4 cm * 4cm) « JEUX RESPONSABLE » collés sur chaque machine à sous ainsi que sur chaque table de jeux, ainsi qu'au niveau des espaces de repos et sur chaque porte intérieur des toilettes.
- Mise en place de QR code autocollant (10cm * 10cm) « JEUX RESPONSABLE » collés devant les différentes caisses aux machine à sous et au jeux traditionnels, ainsi que dans chaque fumoir du casino.

- Mise en place d'un questionnaire dépliant d auto évaluation sous forme de flyers (13 cm * 20 cm) disposé devant toutes les caisses, aux espaces de repos et au bars
- Intégration dans le message d'attente téléphonique d'un message spécifique sur l'addiction
- Mise en place d'un document papier de trois pages à destination de la clientèle ayant un proche en difficulté avec le jeu (à disposition des MCD sur demande du client)

- Dispositions relatives à la mise en œuvre de l'interdiction volontaire de jeu (Mode d'interrogation du fichier des IVJ, logiciel utilisé, contrôles aux entrées, actions menées pour éviter qu'un interdit de jeu ne reçoive de communication commerciale...)

- Mise à jour logiciel MCC au contrôle des entrées afin d'intégrer les différentes LVA et de procéder à une vérification automatisée du solde de crédit de LVA

- Actions menées auprès d'un joueur interdit de jeu tentant d'entrer dans le casino ou club de jeu

- Aucun changement par rapport à l'année précédente

- Actions prévues pour l'année à venir

- Aucun changement par rapport à l'année précédente

- **EVALUATION D'IMPACT ET D'EFFICACITE DU DISPOSITIF D'IDENTIFICATION ET D'ACCOMPAGNEMENT**

- Mesures spécifiques prises pour mettre en œuvre la prescription

- Réévaluation de la situation du client réintégré tous les 6 mois via une fiche de suivi

- Description des procédures d'évaluation d'impact et d'efficacité des dispositifs d'identification et des modalités d'accompagnement

- Il est difficile d'évaluer l'impact des LVA pour l'instant nous n'avons pas assez de recul, une année d'exploitation serait nécessaire afin d'évaluer l'efficacité du dispositif

- **Réévaluation de la situation du client réintégré tous les 6 mois via une fiche de suivi**

- Actions prévues pour l'année à venir
- Aucun changement par rapport à l'année précédente

- **GOUVERNANCE ET STRUCTURATION INTERNE ET EXTERNE**
- **Partenariat avec un organisme d'assistance aux joueurs / aide à la recherche sur l'addiction : nom du contact référent chez le partenaire, objectifs et coût du partenariat**

- Aucun changement par rapport à l'année précédente

- **DESCRIPTION DE LA FORMATION INITIALE**

- Aucun changement par rapport à l'année précédente

- Responsables et collaborateurs concernés par la formation initiale. Pour les salariés ayant reçu des certifications, préciser laquelle et l'année d'obtention

- **TOUS LES MCD** pour la formation "référent jeux" en 2024

- 19 employés pour la formation initiale en 2024

- 39 employés pour la formation recyclage en 2024

- **DESCRIPTION DE LA FORMATION CONTINUE**

- **Modalités de mise en œuvre, des objectifs et du contenu des formations continues, fréquence, nom de l'organisme ou de la personne éventuellement chargée de la formation et qualifications**

- Idem sauf 19 formations initiales 39 formations de recyclage soit 58 au total

- **Actions prévues pour l'année à venir**

- idem

- **Responsables et agents concernés par la formation continue. Pour les agents ayant reçu des certifications, préciser laquelle et l'année d'obtention**

- tous les MCD et tous les employés en 2024

- **Nombre de personnes ayant bénéficié d'une formation continue pendant l'année écoulée**

- **59**

Actions prévues pour l'année à venir

- idem

- **Tableau récapitulatif de personnes mises « ANPR » de notre établissement suite à leur démarche auprès du site internet Adictel ou volontairement.**

	volontaire	par Adictel	« trouble à l'ordre public »
2021/2022	65	0	51
2022/2023	143	0	60
2023/2024	133	0	74

Nous pouvons constater que sur l'ensemble des interdictions de jeux, 64% se font interdire par eux-mêmes - directement dans notre établissement mais aussi dans les casinos alentours. Les clients ne passent plus forcément par l'intermédiaire du site internet ADICTEL qui semble être une démarche plus longue et contraignante.

En annexe :

- Une plaquette « ANJ »
- une plaquette « Adictel »
- Modèle limitation volontaire d'accès
- Questionnaire dépliant d'auto évaluation
- Document papier à destination de la clientèle ayant un proche en difficulté

• Factures CFPC et factures ADICTEL

- Support vidéo formation – abonnement 1 an

- module de formation intitulée recyclage prévention du jeu excessif et détection des joueurs en difficultés pour 31 salariés

- module de formation intitulée prévention du jeu excessif et détection des joueurs en difficultés pour 9 salariés

- module de formation intitulée LCB/FT socle commun pour 40 salariés

- module de formation intitulée mises en situation pratiques et techniques visant à susciter le dialogue et l'adhésion des joueurs en difficulté au dispositif d'accompagnement de l'établissement.

- module de formation intitulée « Référent jeu responsable »

V – 5 - PROCEDURES ET MESURES DE CONTROLE INTERNE EN MATIERE DE LUTTE ANTI BLANCHIMENT

1 / Initiatives anti-blanchiment au cours de la saison 2023/2024 :

a / actions de sensibilisation du personnel et suivi du renforcement des dispositifs de surveillance

- Formation et sensibilisation des employés des services concernés aux problématiques de la lutte anti-blanchiment et information des différentes techniques de blanchiment pouvant être utilisées lors de l'entretien d'embauche, formation dispensée par un Membre du Comité de Direction ou un Responsable de Service. Formation relative aux aspects théorique, méthodologique et pratique de la démarche préventive.

Rappel des indices devant alerter tout membre du personnel :

- Mouvements suspects de fonds aux caisses : disproportion entre les gains et les mises
- Changes multiples
- Montants importants en espèces
- Fréquence des transactions
- Gros volume de transactions sur une courte période
- Demande systématique de toucher les gains en chèques
- Comportement anormal ou agressivité pouvant être généré par la difficulté à gérer des pratiques frauduleuses
- Partage des mises avec d'autres personnes
- Clients domiciliés à plus de 100 km du Casino

Pour chaque nouvelle embauche, la formation TRACFIN est systématiquement dispensée, en interne, à l'aide d'un support pédagogique, CPFC, par un Membre du Comité de Direction formé à cet effet ou le Directeur Responsable.

Au cours de la saison 2023/2024, tous les employés nouvellement embauchés ont bénéficié de la formation initiale par l'intermédiaire du Centre de formation des Casinos, Monsieur DESCORMIERS Thierry, 9 personnes ont été formées ou mises à niveau (9 formations initiales). Il s'agit d'une formation ouverte à distance.

- Points abordés dans le module de formation CFPC :
 - Mise en pratique des obligations réglementaires dans la lutte anti-blanchiment
 - Gérer les relations opérationnelles avec TRACFIN
 - Appréhender le principe de la déclaration de soupçon

- Attestation de fin de formation des salariés formés.
- Certificat de réalisation.
- Attestation individuelle de formation délivrée au personnel agrée signée par le formateur le Directeur et le salarié.
- Elaborations de notes de services sur le rappel des consignes à tenir

A compter du 1er Mai 2025, tous les employés suivront une mise à niveau (Tous les 2 ans comme cela avait décidé en 2023).

. Mesures de vigilances à l'égard de la clientèle.

Contrôle aux entrées :

- Contrôle et identification systématique des clients lorsqu'ils pénètrent dans les salles de jeux [art.25 de l'arrêté du 14 mai 2007]

- Suivi des clients connus pour leur différence lors de leur entrée dans l'établissement (MCD, Caissiers et assistant clientèle).

- Solliciter auprès des clients des informations concernant leur profession et leur adresse au moment de la création d'une carte de fidélité

- Enregistrement de l'identité (nom-prénom et adresse) des joueurs dont le montant excède un seuil de 2000 euros par séance sur les registres de changes. Ceux-ci sont régulièrement analysés et contrôlés par les responsables.

- Relation entre la caisse des jeux traditionnels et la caisse des machines à sous pour les changes multiples. Information également communiquée aux responsables de salles.

- Remontées d'informations par le personnel en salle et en caisse sur les comportements suspects des clients au responsable en service.

- Vigilance renforcée sur les clients provenant des grands centres urbains : bassin grenoblois et région Lyonnaise.

2 –Protocole interne

- Cartographie des risques relatifs à la lutte contre le blanchiment d'argent, adaptée à la situation du Casino (voir annexe) :

➢ **Niveaux des risques environnementaux** :

Proximité d'un secteur sensible avec la commune d'Annemasse – Zone sécuritaire
Passage récurrents de population à risque, zone à forte population d'immigrés de diverses nationalités.
Proximité d'une zone frontalière avec la Suisse

➢ **Niveaux des risques clientèle** :

Dans l'ensemble, notre clientèle ne pose pas de risques majeurs. En 2023/2024, 74 personnes ont été mises ANPR par le casino, pour des troubles mineurs et différentes durées.

➢ **Niveaux des risques opérationnels** :

Module CB sur le casino : ce module permet aux clients d'acheter directement des tickets de jeu avec leur carte bancaire.
Ce module s'accompagne d'un dispositif de surveillance vidéo. (Permet de reconnaitre le client si nécessaire)

Suivi des clients de la roulette anglaise électronique en utilisant le fichier Excel « Changes clients JT MAS » déjà existant et commun aux deux caisses. Une colonne dédiée à la RAE permet un suivi plus précis des clients qui y jouent.
Un écran vidéo est installé à la caisse pour un suivi optimal des clients RAE.
(Permet de voir sur quelle machine la personne joue)

Mise en place d'une alerte « visuelle » : les agents d'accueils sont tenus de signaler aux Membres du Comité de Direction et aux caissiers tous clients entrant, connus, ayant un certain volume de jeux ou une façon atypique de jouer. (Message inscrit sur leur fiche)

Mise en place avec le soutien de BALLY TECH, notre prestataire de logiciels informatiques, de trois types d'alertes insertions :

- Alerte insertion fixée à 300 euros qui permet aux membres du comité de Direction de mieux contrôler les flux d'argent dans les salles des machines à sous. Chacune de ces alertes sur PC est répertoriée par les caissiers dans un fichier Excel mis à disposition des membres du comité de Direction.
 Ces alertes insertions pourront si nécessaire être suivies d'un contrôle vidéo afin d'évaluer parfaitement la situation. 35578 alertes enregistrées

- Alerte insertion fixée à 9 billets introduits en un court laps de temps sans que le client ait joué. Chaque alerte est répertoriée dans un fichier Excel « suivi
 alertes insertions » déclenchant systématiquement un contrôle vidéo ou visuel : 238 alertes sur l'exercice

- Alerte fixée à 1 000 euros lors d'une cession de jeu ininterrompue de courte durée. Chacune de ces alertes répertoriées dans le fichier Excel « suivi alerte insertions » déclenchera systématiquement un contrôle vidéo afin d'évaluer parfaitement la situation.

En conclusion, compte tenu de la proximité de la frontière Suisse, nous avons une clientèle étrangère, doublée d'une population frontalière dotée d'un fort potentiel de jeux dû à la parité euros/francs suisse.

Nous avons, en journée, une clientèle tranquille et ne posant aucun problème majeur, en soirée, elle est essentiellement masculine, locale et transfrontalière.

A noter que notre clientèle est essentiellement composée d'habitués, plutôt d'un âge entre 40 et 70 ans, ce qui fait que les déclarations TRACFIN sont moindres.

- Organigramme interne TRACFIN – Nom et qualité des responsables par secteur d'activités
- Mise en place d'un comité de suivi sur la problématique LAB, composé du PDG (Directeur Responsable) et de membres du comité de direction.

- Lors de l'exercice nous avons organisé 5 réunions avec convocations et comptes rendus, et de temps en temps des réunions informelles. Dialogue permanent entre les MCD.
- Rappel des mesures anti-blanchiment et des suivis clients.

Monsieur Fabrice SIMON, membre du comité de direction, est le référent TRACFIN et responsables des formations. Ci-joint l'organigramme TRACFIN.

2 -Statistiques

- Enregistrement des changes aux MACHINES A SOUS :

exercice	achats de moyens de jeu **>2000**	paiement de gains **>2000**
2021 - 2022	1616	1647
2022 - 2023	1607	1792
2023 - 2024	2067	1332

- Enregistrement des changes aux JEUX DE TABLE :

exercice	achats de moyens de jeu **>2000**	paiement de gains **>2000**
2021 - 2022	554	636
2022 - 2023	877	961
2023 - 2024	877	923

- Enregistrement des changes aux JEUX ELECTRONIQUES :

Exercice	achats de moyens de jeu **>2000**	paiement de gains **>2000**
2021 - 2022	305	293
2022 - 2023	323	372
2023 - 2024	433	387

- Déclarations de soupçon

2021-2022	2022-2023	2023-2024
04	06	06

ANNEXES

TECHNIQUES

ET FINANCIERES

➢ **Contrat de délégation**

- Copie du nouveau cahier des charges
- Copie avenant n°1 modifiant provisoirement les stipulations de l'article 16.1 et 16.2 de la convention en date du 19/02/2019
- Copie avenant n°2 modifiant la rédaction de l'article 16.2 de la convention en date du 19/02/2019
- Copie du procès-verbal de la délibération du conseil municipal Adoptant le cahier des charges

➢ **Autorisation des jeux**

- Modification offre de jeux 14/02/2024- augmentation du parc de 6 mas

- Arrêté ministériel du 22/06/2020
- Arrêté ministériel du 09/08/2022

➢ **Décision portant octroi d'un abattement supplémentaire définitif pour les dépenses de construction et d'équipement à caractère immobilier d'un hôtel, prises en charge par la société « Casino de St Julien » exploitant le casino de St Julien-en-Genevois**

➢ **Décision suite une demande de remboursement de crédit d'impôt pour manifestations artistiques de qualité 2022 2023**

➢ Organigramme du personnel
➢ Liste des Membres du Comité de Direction au 31 octobre 2024

➢ Extrait KBIS du 06 Novembre 2024

➢ Extrait répertoire des métiers

➢ Rapport de gestion du Président à l'A.G. du 16 Avril 2025

➢ PV de l'Assemblée Générale du 16 Avril 2025

➢ PV du Conseil d'Administration du 16 Avril 2025

➢ Comptes annuels arrêtés au 31 octobre 2024 et liasse fiscale

➢ Rapport des commissaires aux comptes au 31 octobre 2024

➢ Rapport spécial des commissaires aux comptes au 31 octobre 2024

COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31 OCTOBRE 2024

LIASSE FISCALE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2024

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

AU 31 OCTOBRE 2024

DOCUMENTS ANNEXES

- Copie des prélèvements
- Copie de la situation mensuelle
- Copie du registre des observations
- Classement des casinos
- Rapport d'activité Restauration
- Spécimens de cartes de la restauration
- Récapitulatif des animations
- Contribution au développement culturel et touristique de la commune
- Dossier partenariats divers
- Décision n°2024-089 du collège de l'ANJ en date du 20 Mars 2025 portant approbation du plan d'actions « prévention du jeu excessif ou pathologique et protection des mineurs » pour l'année 2024
- Une plaquette « ANJ »
- Modèle limitation volontaire d'accès
- Factures CFPC :

 - Support vidéo formation – abonnement 1 an

 - Convention + module de formation intitulée recyclage prévention du jeu excessif et détection des joueurs en difficultés pour 31 salariés

- Convention + module de formation intitulée prévention du jeu excessif et détection des joueurs en difficultés pour 17 salariés

- Convention + module de formation intitulée LCB/FT socle commun pour 48 salariés

- Plaquette et factures support audiovisuel « Adictel »

DOCUMENTS GARANTIES PROFESSIONNELLES

- Attestations d'assurances correspondantes aux polices d'assurance
- Attestation certification de caisse
- Règlement Intérieur
- Attestation déclarations sociales URSSAF
- Attestation Q4 délivrée par la Société MATSEC
- Attestation Q18 délivrée par la Société SOCOTEC
- Attestation Q19 délivrée par la Société ALPES CONTRÔLES

ENTRETIEN ET MAINTENANCE COURANTE

- Tableau des observations et réserves techniques
- Rapports et procès-verbaux des organismes chargés des contrôles (Contrôles périodiques des installations électriques, extincteurs, légionellose, gaz, SSI)
- Fiche de postes – Service Technique
- Fiche de postes – Service Entretien
- Liste des opérations d'entretien et de maintenance

DETAIL DES INVESTISSEMENTS

EXERCICE 2023/2024

- Actualisation de l'inventaire des biens mobiliers
- Etat des acquisitions exercice 2023/2024

- LOGICIEL – GESTION TECHNIQUE AUTOMATE

Coût 9 119 euros

- AGENCEMENT AMENAGEMENT TERRAINS - EXTENSION PARKING

Coût 1745 euros

- KIT MACHINES A SOUS- REMPLACEMENT HARDWARE – MATERIEL ONLINE

Coût 8 803 euros

- ACHATS 6 MACHINES A SOUS

Coût 148 820 euros

- ACHAT SOCLES MACHINES A SOUS

Coût 5 646 euros

- AUTRES MATERIELS MACHINES A SOUS

Coût 12 194 euros

- ACHAT JETONNERIE

Coût 7 320 euros

- ACHATS MATERIELS RESTAURATION

Coût 25 085 euros

- AMENAGEMENT DU BATIMENT

Coût 37 722 euros

- MATERIELS INFORMATIQUES

Coût 21 479 euros